

# Documents et renseignements à fournir au BC

Le présent document est à titre informatif et n'a aucune valeur officielle



		Exemples	Documents à transmettre au BC et délai
Changements relatifs à ...	Statut	Suspension (maternité/maladie)	- Avis écrit au BC ainsi qu'aux parents (30 jours avant)
		Révocation	- Avis écrit au BC ainsi qu'aux parents (30 jours avant)
		Déménagement (même territoire)	- Avis écrit au BC ainsi qu'aux parents (30 jours avant) - Preuve d'assurance (dans les dix jours suivant le changement) - Procédure d'évacuation (dans les dix jours suivant le changement)
	Services	Changement des heures et/ou journées d'ouverture	- Avis écrit à transmettre (dans les dix jours suivant le changement) - Ententes de services (sans délai)
		Nouvel assistant	- Avis écrit à transmettre spécifiant le nom, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone de la personne qui l'assiste (dans les dix jours suivant le changement)  - Absence d'empêchement (avant son entrée en fonction)
		Nouveau remplaçant occasionnel	- Avis écrit à transmettre sans délai (dès que connu) - Absence d'empêchement (avant son entrée en fonction)
		Nombre d'enfants	- Avis écrit (dans les dix jours suivant le changement)
	Clientèle	Départ d'un enfant	- Avis écrit à transmettre sans délai (dès que connu) - Attestation de services de garde fournis (sans délai)
		Modification à la fréquentation (jours/heures de fréquentation, temps plein/temps partiel, etc.)	- Avis écrit à transmettre sans délai (dès que connu) - Entente de services (sans délai)
	Personnes gravitant	Arrivée d'une personne au sein de la résidence (temporaire/long terme)	- Avis écrit (dans les 10 jours suivant le changement) - Si moins de 18 ans : Acte de naissance (dans les 10 jours suivant le changement) - Si moins de 18 ans : Heures de présence à la résidence (dans les 10 jours suivant le changement) - Si 18 ans ou plus : Absence d'empêchement (dans les 10 jours suivant le changement)
		Départ d'une personne	- Avis écrit (dans les 10 jours suivant le changement)
		Mise en accusation/culpabilité d'un individu gravitant au sein du milieu	- Avis écrit (dans les 10 jours suivant le changement) - Absence d'empêchement de l'individu (dans les 10 jours suivant le changement)
	Résidence et environnement	Ajout d'une pièce au service Arrivée d'un animal Rénovation Ajout d'une piscine Présence d'arme à feu	- Avis écrit (dans les 10 jours suivant le changement) - Copie du certificat d'enregistrement d'arme à feu (dans les 10 jours suivant le changement) - Au besoin, les documents qui ne sont plus exacts, incomplets ou périmés tels le programme éducatif et la procédure d'évacuation (dans les 10 jours suivant le changement)
	Périodiquement	Annuellement (dans les dix jours suivant l'expiration)	- Preuve d'assurance s'étendant au remplaçant d'urgence/occasionnel/assistant - Preuve de participation à des activités de perfectionnement de 6 heures (au moins 3 heures sur le développement de l'enfant et le programme éducatif)
		120 jours avant l'expiration de la reconnaissance	- Demande écrite de renouvellement accompagnée des documents et renseignements qui ne sont plus exacts, incomplets ou périmés (Programme éducatif, certificat médical, procédure d'évacuation, autorisation à travailler au Canada et vérification d'empêchements)
Aux trois ans (dans les dix jours suivant l'expiration)		- Absences d'empêchement (RSG, toute personne de 18 ans et plus gravitant au sein de la résidence, remplaçant occasionnel et assistant) - Certificat de secourisme (RSG)	
Si ces documents ne sont plus exacts, incomplets ou périmés (dans les dix jours suivant l'expiration)		- Programme éducatif - Certificat médical - Procédure d'évacuation - Autorisation à travailler au Canada - Vérification d'empêchements (RSG, toute personne de plus de 18 ans au sein de la résidence, remplaçant occasionnel et assistant)	

\* À noter que les documents et renseignements relatifs à ces changements doivent être transmis au BC dans ces mêmes délais et qu'il est possible que le BC procède à une entrevue avec la RSG ou toute autre personne concernée et/ou qu'il visite la résidence\*